

Dingy-en-Vuache



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2020 – 20 HEURES 30**



Le trois mars deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Éric ROSAY - Marc MENEGHETTI - Jean-Claude GELE - Olivier GRANDCHAMP - Joël SOLER - Catherine ARGAUD - Geneviève VUETAZ - Jean-Charles COMESTAZ.

Absents : Nicolas MORIN - Olivier RIGAL - David DOS SANTOS - Dominique CORRENTI - Dominique RAPON - Christophe VUICHARD - François PYTHON.

Procurations : de Olivier RIGAL et Nicolas MORIN à Éric ROSAY.

Secrétaire de séance : Marc MENEGHETTI.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

- **Convention de rétrocession des espaces communs avec la SCCV Dingy**

Monsieur le Maire rappelle l'opération de construction projetée par la SCCV Dingy sur le hameau de Raclaz.

Suite à des modifications du projet, il apparaît nécessaire de définir de nouvelles modalités de transfert, à la Commune, des espaces communs de l'opération.

La convention définit également les conditions dans lesquelles ces espaces seront réalisés et réceptionnés.

Monsieur le Maire propose de valider le projet de convention proposé.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Modification des statuts du SIV**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible pour les conseils municipaux de désigner, dans les syndicats de communes, des représentants non élus (de simples citoyens).

En conséquence, il convient d'adapter les statuts du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV).

Monsieur le Maire propose donc d'accepter la modification de l'article 6 comme suit :

« ARTICLE 6 – COMITE SYNDICAL :

Le syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.



Cette représentation s'établit comme suit : deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune, soit 22 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire de la commune qui les a élus.

Le Comité peut s'entourer de personnalités qualifiées (experts scientifiques) en vue d'éclairer ses décisions.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Renouvellement de la convention de prélèvement d'eau de source par l'entreprise Vuichard**

L'entreprise VUICHARD Michel, de Jurens, a sollicité le renouvellement de son autorisation de prélever une partie de l'eau de source issue de l'exutoire du bassin communal.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention, retravaillé suites aux remarques soulevées lors du dernier Conseil et propose de la valider.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Accord pour que la SCCV du Clos Cologny mette en place un financement PLS éligible à la loi SRU pour le logement social**

Deux logements (A2 et A4) de l'opération dite du Clos Cologny ont été réservés au logement social.

Suite à la demande de la SCCV, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal donne son accord à la mise en place un financement PLS éligible à la loi SRU pour le logement social concernant ces deux logements.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Mise à disposition d'une salle communale pour les élections municipales**

Monsieur le Maire propose de mettre gracieusement à disposition la salle du conseil municipal aux futurs candidats des élections municipales de 2020, pour les réunions publiques

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Exonération de pénalités de retard pour les entreprises Arc-en-Ciel Décoration et Guintoli**

Monsieur le Maire propose d'exonérer de pénalités de retard les entreprises Arc-en-Ciel Décoration et Guintoli concernant, respectivement, les marchés de rénovation énergétique des écoles et d'aménagement des hameaux de Bloux et Jurens.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Synthèse 2019 de l'observatoire statistique transfrontalier

Reconduction du festival « les petites vuacheries » (MJC du Vuache) : suite aux succès du festival, il sera reconduit tous les ans avec une visite de la moitié des commune chaque années

Subvention Région pour la sécurisation des Hameaux de Dingy et Raclaz : la subvention s'élève à 11 452€ pour l'opération

A Dingy-en-Vuache, le 4 mars 2020,

Le Maire,



Éric ROSAY